

Thimax^{mc}

Herbicide

PÂTE GRANULÉE

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOYA ET LES TOMATES DES CHAMPS SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Thifensulfuron méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION 29627 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

CONTENU NET: 64 GRAMMES
(Pochettes hydrosolubles de 8 X 8 grammes)

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- TENIR LES POCHETTES HYDROSOLUBLES DANS LEUR SAC ORIGINAL ET À L'ÉCART DE L'EAU.
- NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU.
- NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

- Ce produit est TOXIQUE pour les plantes. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et au sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des engrais ou des pesticides. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant et le protéger de l'humidité. Garder les pochettes hydrosolubles dans leur sur emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{md/mc} Thimax Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

<DFU Booklet>

GROUPE 2 HERBICIDE

Thimax^{mc}

Herbicide

PÂTE GRANULÉE

USAGE AGRICOLE

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOYA ET LES TOMATES DES CHAMPS SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Thifensulfuron méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION 29627 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT

CONTENU NET: 64 GRAMMES

(Pochettes hydrosolubles de 8 X 8 grammes)

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.
- TENIR LES POCHETTES HYDROSOLUBLES DANS LEUR SAC ORIGINAL ET À L'ÉCART DE L'EAU.
- NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU.
- NE PAS VENDRE LES POCHETTES HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-331-3148 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS:

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
- NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.
- Suivre soigneusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car le résidu du mélange dans le réservoir peut endommager les cultures autres que le soya.
- Ne pas manipuler de pesticides avec les mains nues. Les gants à l'épreuve des produits chimiques réduisent considérablement l'exposition au produit. Porter des gants à l'épreuve des produits chimiques pour le mélange, le chargement, le nettoyage ainsi que pour la réparation ou le réglage du pulvérisateur et des buses. Ne pas utiliser de gants en cuir ni en tissu.

DESCRIPTION DU PRODUIT :

Thimax^{mc} est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya et les tomates des champs. Thimax^{mc} se présente sous forme de granules dispersables que l'on doit

mélanger à de l'eau et appliquer uniformément à la volée. Il n'est pas corrosif, inflammable ni volatil et il ne gèle pas.

Thimax^{mc} doit être appliqué avec un agent tensioactif recommandé en postlevée à une phase précoce sur la principale zone d'infestation par les mauvaises herbes en pleine croissance. La chaleur et l'humidité favorisent la croissance des mauvaises herbes et accroissent l'action de Thimax^{mc} en permettant une absorption et un contact foliaire maximum. Sous l'effet de conditions climatiques rigoureuses, les mauvaises herbes s'endurcissent, ce qui rend leur suppression ou leur répression plus difficile et accroît le risque de repousse. Thimax^{mc} ne peut être appliqué qu'à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, pulvériser le produit de façon à couvrir complètement les mauvaises herbes cibles. Pour obtenir des renseignements complets sur l'utilisation du produit, voir la section ci-après intitulée « APPLICATION EN POSTLEVÉE ».

Thimax^{mc} arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles à son action. Cependant, les symptômes de leur mort (changement de couleur) n'apparaissent habituellement qu'une à trois semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Des conditions de croissance favorables après le traitement favorisent l'action de Thimax^{mc}, alors qu'un temps frais et sec peut la retarder.

Le degré de suppression et la durée de l'effet du produit dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence de la culture, des conditions de croissance et de l'uniformité de l'application.

Thimax^{mc} peut être appliqué sur tous les types de sols.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

- Ce produit est TOXIQUE pour les plantes. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

- Thimax^{mc} est formulé en granulés mouillables ou solubles placés dans un sachet hydrosoluble scellé. Laisser tomber un sachet hydrosoluble intact directement dans le réservoir du pulvérisateur. Le sachet hydrosoluble et le pesticide seront rapidement dissous dans l'eau.
- Éviter de mouiller le sachet hydrosoluble avant de l'utiliser. NE PAS manipuler le sachet avec les mains ou des gants mouillés pour éviter de le rompre. N'enlever le film enveloppant le sachet hydrosoluble qu'au moment d'utiliser celui-ci.
- NE PAS ouvrir le sachet hydrosoluble ni tenter d'en retirer le contenu. Le contenu n'est pas conçu pour être remesuré ni subdivisé.
- Si on trouve un sachet hydrosoluble endommagé après avoir enlevé le film enveloppant, éviter de toucher et d'inhaler le produit. Manipuler le sachet hydrosoluble avec des gants résistant aux produits chimiques et l'éliminer en suivant les instructions sous la rubrique ÉLIMINATION.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

- NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Zones tampons

- L'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.
- Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tel que pâturage, terre boisée, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et terre arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, borbier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir et terre humide) ou de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :	
	Habitats terrestres	Habitats aquatiques d'une profondeur de :

		<1m	>1m
Pulvérisateur agricole*	15	1	0

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %. Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles es produits présents dans le mélange en cuve.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin, moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Thimax^{mc} UTILISÉ SEUL

ADJUVANTS DE PULVÉRISATION:

Thimax^{mc} doit être appliqué avec un agent tensioactif recommandé tel que: AG-SURF*, AGRAL* 90, or CITOWETT* PLUS à raison de 1 litre par 1000 litres l'eau (0,1 % v/v) OU un concentré d'huile pour cultures (le cas échéant), tel que SURE-MIX^{mc} à raison de 0,5 % v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) or ASSIST* à raison de 1-2 litres par hectare.

APPLICATION EN POSTLEVÉE:

Peut être appliqué à tout moment après que le soya a atteint le stade de développement complet de la première feuille trifoliée (feuille étendue) et

avant qu'il ait commencé à fleurir. Thimax^{mc} peut être appliqué jusqu'à 60 jours avant la récolte du soya.

Utiliser 5,5 ou 8 grammes de Thimax^{mc} par hectare. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer le produit sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soya ne les rende inaccessibles. Les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de Thimax^{mc} ne seront pas supprimées.

NOTE:

En cas de pluie après l'application, la suppression des mauvaises herbes peut ne pas être aussi complète. Il ne doit pas pleuvoir pendant plusieurs heures après l'application pour que Thimax^{mc} soit bien absorbé par les feuilles des mauvaises herbes.

Appliquer 5,5 ou 8 grammes Thimax^{mc} par hectare par pulvérisation à la volée avec un agent tensioactif recommandé

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES À RAISON DE 5,5 GRAMMES PAR HECTARE:

- Amarante à racine rouge
- Moutarde des champs
- Renouée persicaire

Un contenant de 64 grammes de Thimax^{mc} permet de traiter 11,5 ha (28,5 acres), à raison de 5,5 grammes/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES À RAISON DE 8 GRAMMES PAR HECTARE

Les mauvaises herbes supprimées à raison de 5,5 grammes par hectare plus :

- Chou-gras
- Abutilon[†]

[†] L'addition d'un engrais à base d'azote tel que l'azote à 28 %, dans une proportion de 4 litres par 100 litres de solution de pulvérisation, ou d'une quantité équivalente d'azote comme l'urée (46-0-0) par hectare peut améliorer la suppression de l'abutilon.

Un contenant de 64 grammes de Thimax^{mc} permet de traiter 8 ha (20 acres), à raison de 8 grammes/ha.

Thimax^{mc} MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Thimax^{mc} + Herbicide ASSURE* II

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles nuisibles, utiliser le mélange en réservoir suivant:

Thimax ^{mc}	5,5 ou 8,0 g/ha
plus	
ASSURE* II	0,5 L/ha
plus	
SURE-MIX*	0,5 % v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation)

Consulter le mode d'emploi complet de L'HERBICIDE ASSURE* II dans la brochure sur le produit afin de connaître les graminées nuisibles qu'il peut supprimer. En ce qui concerne la dose appropriée à utiliser pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, se référer à la section ci-dessus concernant les mauvaises herbes supprimées.

Consulter cette étiquette pour le moment approprié de l'application du produit sur les graminées nuisibles. Pour appliquer le produit au stade foliaire optimal des mauvaises herbes à feuilles larges, consulter la section ci-dessus intitulée RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une bonne suppression. Ne pas les appliquer avant que la culture n'atteigne le stade de développement complet de la première à la deuxième feuille trifoliée.

La suppression de l'abutilon peut être réduite si l'on n'effectue qu'une seule pulvérisation du mélange en réservoir. Pour obtenir une suppression optimale, appliquer séparément les herbicides Thimax^{mc} et L'HERBICIDE ASSURE* II.

Consulter l'étiquette de L'HERBICIDE ASSURE* II pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer.

Thimax^{mc} + L'HERBICIDE ASSURE* II + L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles nuisibles, utiliser le mélange en réservoir suivant:

Thimax ^{mc}	5,5 ou 8,0 g/ha
plus	
ASSURE* II	0,63 L/ha
plus	
BASAGRAN* FORTE	1,75 ou 2,25 L/ha
plus	
SURE-MIX*	0,5 % v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation)

Se référer à l'étiquette de L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE et à la section ci-dessus concernant les doses précises à utiliser pour les mauvaises herbes à feuilles larges présentes dans les cultures. Les mauvaises herbes supprimées au taux de 0,63 L/ha de L'HERBICIDE ASSURE* II dans ce mélange en réservoir sont également supprimées au taux de 0,5 L/ha de L'HERBICIDE ASSURE* II utilisé seul, comme l'indique l'étiquette du produit.

L'augmentation de la dose de L'HERBICIDE ASSURE* II dans ce mélange en réservoir est nécessaire pour assurer une suppression uniforme des graminées nuisibles.

Consulter l'étiquette de L'HERBICIDE ASSURE* II concernant le moment approprié de l'application du produit sur les graminées nuisibles. Pour appliquer le produit au stade foliaire optimal des mauvaises herbes à feuilles larges, consulter l'étiquette de L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE et les sections ci-dessus intitulées RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX et MODE D'EMPLOI. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une bonne suppression. Ne pas les appliquer avant que la culture n'atteigne le stade de développement complet de la première à la deuxième feuille trifoliée.

Consulter l'étiquette de L'HERBICIDE ASSURE* II et L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer.

Thimax^{mc} + L'HERBICIDE BASAGRAN* ou L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE

Thimax^{mc} peut être mélangé en réservoir avec L'HERBICIDE BASAGRAN* ou L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE pour supprimer d'autres mauvaises herbes qui ne sont pas supprimées par Thimax^{mc} utilisé seul. Si l'on utilise L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE, il n'est pas nécessaire d'ajouter un adjuvant. Utiliser les mélanges en réservoir suivants:

mc Thimax ^{mc}	8,0 g/ha
plus	
BASAGRAN* FORTE	1,75 ou 2,25 L/ha

Thimax ^{mc}	8,0 g/ha
plus	
Herbicide BASAGRAN*	1,75 ou 2,25 L/ha
plus	
Herbicide ASSIST*	1,0 - 2,0 L/ha

Ces mélanges en réservoir suppriment les mauvaises herbes indiquées pour Thimax^{mc} utilisé seul (à raison de 8 g/ha), plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de L'HERBICIDE BASAGRAN* ou de L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE. Se référer à l'étiquette de L'HERBICIDE BASAGRAN* ou de L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE pour connaître les mauvaises herbes supprimées à la dose indiquée ainsi que les directives d'application et les précautions d'emploi supplémentaires.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

1. Nettoyer à fond le réservoir du pulvérisateur avant de procéder au mélange.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau TOUT EN FAISANT FONCTIONNER L'AGITATEUR.
3. Ajouter la quantité requise de Thimax^{mc} dans le réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le produit en suspension. Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur.
4. Une fois que Thimax^{mc} est bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée (le cas échéant) d'ASSURE* ou de L'HERBICIDE ASSURE* II de L'HERBICIDE BASAGRAN* ou de L'HERBICIDE BASAGRAN* FORTE dans le réservoir du pulvérisateur, en faisant fonctionner l'agitateur.

5. Une fois que Thimax^{mc} (et, le cas échéant, le ou les autres herbicides destinés à être mélangés en réservoir) est bien mélangé et en suspension, ajouter l'un des agents tensio-actifs non ioniques recommandés, tels que AG-SURF*, AGRAL* 90 ou CITOWETT* PLUS, à raison de 1 litre par 1 000 litres d'eau (0,1 % v/v) OU un concentré huileux pour cultures (le cas échéant), tel que SURE-MIX* par 0,5 % v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) ou ASSIST*, à raison de 1-2 litres par hectare.
6. L'addition d'un engrais à base d'azote tel que de l'azote à 28 %, dans une proportion de 4 litres par 100 litres de solution de pulvérisation, ou d'une quantité équivalente d'azote comme l'urée (46-0-0) par hectare peut améliorer la suppression de l'abutilon et doit être effectuée après l'incorporation de l'agent tensioactif.
7. Ajouter le reste de l'eau nécessaire à la préparation et bien mélanger avant d'appliquer la solution sur la culture.

Pour les préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de résidu de solution dans le réservoir provenant de l'application précédente est inférieure à 10 % du volume de la solution préparée.

L'agitation est nécessaire pour assurer l'uniformité du mélange et de l'application. Le volume d'eau minimal pour l'application de Thimax^{mc} est de 100 litres par hectare. Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il est susceptible de se dégrader, ce qui peut entraîner une diminution de l'efficacité du produit. Bien agiter le mélange pour assurer son homogénéité chaque fois qu'on le laisse reposer dans le réservoir.

Pour étalonner le pulvérisateur, n'utiliser que de l'eau propre et se tenir loin des puits. Effectuer des vérifications régulières du matériel de pulvérisation.

NOTE À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres FMC et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). FMC ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur l'étiquette ci-dessous. En foi de quoi, l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et il accepte de dégager FMC de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LA CULTURE DES TOMATES DES CHAMPS SEULEMENT

Pour supprimer l'amarante à racine rouge, la moutarde des champs et la renouée persicaire dans la culture de tomates des champs, appliquer Thimax^{mc} à raison de 5,5 grammes/hectare avec un agent tensioactif non ionique (AGRAL* 90 seulement) à raison de 2 litres par 1 000 litres d'eau (0,2 % v/v).

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées ci-dessus ainsi que l'abutilon et le chénopode blanc (chou gras), appliquer Thimax^{mc} à raison de 8 grammes/hectare avec un agent tensio-actif non ionique (AGRAL* 90 seulement) à raison de 2 litres par 1 000 litres d'eau (0,2 % v/v).

Appliquer Thimax^{mc} sur les tomates des champs en postlevée trois (3) semaines après la transplantation au champ. Les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de Thimax^{mc} ne seront pas supprimées.

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LA CULTURE DES TOMATES DES CHAMPS DESTINÉES À LA CONSERVATION SEULEMENT

Thimax^{mc} (5,5 g/ha) + L'herbicide PRISM* EN GRANULES DISPERSABLES 25% (60 g/ha)

Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes suivantes :

Amarante à racine rouge	Moutarde des champs	Renouée persicaire
Sétaire verte		
Panic d'automne	Pied-de-Coq	Morelle poilue
Chénopode blanc*		

*Répression seulement

Thimax^{mc} (8 g/ha) + L'herbicide PRISM* EN GRANULES DISPERSABLES 25% (60 g/ha)

Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes énumérées ci-dessus ainsi que le chénopode blanc et l'abutilon.

Mélanger en réservoir Thimax^{mc} (5,5 g/ha ou 8 g/ha) + PRISM* EN GRANULES DISPERSABLES 25% (60 g/ha) et pulvériser le mélange en post-levée en utilisant de l'équipement terrestre seulement. Appliquer sur les mauvaises herbes ayant un maximum de 10 cm de hauteur ou 21 jours après la transplantation. Utiliser l'agent tensio-actif non ionique AGRAL* 90 à raison de 0,2 % v/v. Utiliser un volume de pulvérisation de 200 L/ha.

Ne pas procéder à la récolte moins de 45 jours après le traitement. Se référer aux sections pertinentes de l'étiquette de Thimax^{mc} ainsi que l'herbicide PRISM* EN GRANULES DISPERSABLES 25% pour obtenir des renseignements sur le réensemencement et pour connaître les directives complètes d'application et de mélange, les recommandations s'appliquant à certaines mauvaises herbes ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

NOTE :

En cas de pluie après l'application, la suppression des mauvaises herbes peut ne pas être aussi complète. Il ne doit pas pleuvoir pendant plusieurs heures après l'application pour que Thimax^{mc} soit bien absorbé par les feuilles des mauvaises herbes.

Thimax^{mc} ne peut être appliqué pendant les 45 jours qui précèdent la récolte des tomates des champs.

Se référer aux sections pertinentes de l'étiquette de Thimax^{mc} pour des renseignements additionnels sur les précautions relatives à l'utilisation et pour connaître les directives complètes d'application et de mélange.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

PRÉCAUTIONS DE NETTOYAGE:

ATTENTION: NE PAS ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. **NE PAS** nettoyer l'outillage dans un espace fermé.

Il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers la végétation hors de la zone cible ou vers les étangs, les cours d'eau, les fossés ou les terres arables. Lorsqu'on pulvérise le produit à proximité de cultures ou de plantes sensibles, chercher par tous les moyens à réduire la dérive du brouillard.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures autres que le soya, bien nettoyer l'outillage de mélange et de pulvérisation immédiatement après le traitement et avant de traiter d'autres cultures pour éliminer toute trace de Thimax.

1. Vider le réservoir. Ensuite, rincer le réservoir, la rampe d'arrosage et les tuyaux flexibles à l'eau propre pendant au moins 10 minutes. S'assurer qu'il ne reste effectivement aucun résidu de Thimax. Répéter l'étape, au besoin. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUIT, D'UNE SOURCE D'EAU OU DE PLANTES UTILES.**
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire passer la solution dans les tuyaux flexibles, la rampe et les buses, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Laisser reposer pendant 15 minutes en faisant fonctionner l'agitateur. Rincer à nouveau les tuyaux flexibles, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Bien rincer le réservoir à l'eau propre pendant au moins 5 minutes et faire circuler l'eau à travers les tuyaux flexibles et la rampe.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT:

- Ne pas appliquer Thimax^{mc} sur les cultures de soya éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, un sol peu fertile ou saturé d'eau,

la sécheresse, l'attaque d'insectes ou la maladie, au risque de les endommager.

- Ne pas effectuer plus d'une application par saison de croissance.
- Ne pas appliquer sur une terre irriguée où l'eau d'aval sera utilisée pour l'irrigation d'autres cultures. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- Certaines conditions rigoureuses (pluies abondantes, basses températures pendant une période prolongée, gel, fluctuations importantes de température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire de la culture traitée et occasionnellement une légère réduction de sa hauteur.
- Du fait que la tolérance des cultures aux herbicides diffère selon leur variété, limiter la première pulvérisation de Thimax^{mc} à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.
- Ne pas mélanger, charger ni appliquer le produit à moins de 15 mètres d'un puits, une étendue d'eau, ou sur les habitats importants de la faune tels que les étangs, les marais, une région marécageuse et les cours d'eau.

AVERTISSEMENT:

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le fourrage car il n'existe pas suffisamment de données à l'appui de ces utilisations.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Pour la gestion de la résistance, Thimax^{mc} est herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Thimax^{mc} et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner Thimax^{mc} ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1-833-362-7722.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et au sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des engrais ou des pesticides. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant et le protéger de l'humidité. Garder les pochettes hydrosolubles dans leur sur emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC .

md/mc Thimax est Marques déposées/de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

<<Water Soluble Bag>>

Thimax^{mc}

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CONSULTER LA BROCHURE POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS
SUR LES PRÉCAUTIONS À OBSERVER

GARANTIE: Thifensulfuron-méthyle 75 %

PÂTE GRANULÉE

CONTENU NET: 8 GRAMMES